

---

**SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION  
10-12 DÉCEMBRE 2003, GENÈVE**

**OCTROI DE BOURSES POUR DES PARTICIPANTS REPRÉSENTANT LE  
SECTEUR PUBLIC OU DES ENTITÉS DU SECTEUR PRIVÉ UNIQUEMENT\***

Afin de faciliter la participation des pays en développement durant le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), l'UIT est heureuse d'annoncer que des bourses en nombre limité seront mises à la disposition des participants venant de ces pays, la priorité étant donnée à ceux des pays les moins avancés.

**A Règles applicables à l'octroi de bourses pour le Sommet mondial sur la société de l'information, Genève, Suisse, du 10-12 décembre 2003**

**A.1 Dépôt des candidatures**

Les formulaires de candidature (Formulaire) doivent être dûment remplis, signés et approuvés par le responsable de la désignation des candidats au sein de leur organisation/entité. Ils doivent parvenir à l'UIT au plus tard le:

**1er novembre 2003**

**Les personnes relevant de l'une des deux catégories suivantes sont habilitées à présenter leur candidature:**

- pouvoirs publics;
- entités du secteur privé.

**Profil des candidats:**

- les candidats doivent occuper des fonctions de direction en rapport avec les technologies de l'information et de la communication (TIC), au niveau de la prise de décisions ou de la définition des politiques.

Les candidatures validées et signées, accompagnées d'un certificat médical, seront envoyées à l'adresse suivante:

Bourses pour le SMSI

Genève

Fax: +41 22 430 5778

E-mail: [wsis-fellowships@itu.int](mailto:wsis-fellowships@itu.int)

**\*Candidats de la société civile**

Pour obtenir des informations sur les bourses destinées aux membres de la société civile (y compris ONG), veuillez consulter le site web de la Division de la société civile du SMSI, à l'adresse suivante: <http://www.geneva2003.org>.

## **A.2 Procédure de sélection**

Le jury du SMSI pour l'attribution des bourses examinera les formulaires de candidature et choisira définitivement les candidats retenus. Seuls les candidats retenus seront informés de leur sélection.

### **Critères applicables à la procédure de sélection**

- les formulaires de candidature doivent être validés par la personne chargée de la présélection des candidats;
- l'expérience et la situation professionnelles des candidats et la pertinence de leur candidature, au vu de l'ordre du jour du SMSI;
- la date de réception de la candidature;
- le fait que le candidat soit originaire d'un des pays les moins avancés (PMA);
- le fait que le candidat soit originaire d'un pays en développement autre qu'un PMA ou d'un pays en transition, sous réserve que des fonds soient disponibles;
- le type d'organisation dont relève le candidat: pouvoirs publics, entité du secteur privé;
- la répartition géographique;
- le sexe (les candidatures féminines sont encouragées);
- la participation aux travaux de réunions PrepCom et/ou d'autres réunions de préparation au SMSI antérieures;
- pour les candidats du secteur privé: petites et moyennes entreprises seulement;
- pour les candidats du secteur privé: les entités du secteur privé doivent être accréditées (voir: <http://www.itu.int/wsis/participation/accréditation.html>).

## **A.3 Prestations auxquelles ont droit les candidats retenus**

- billet d'avion aller-retour à destination et au départ de Genève via l'itinéraire le plus direct et le plus économique;
- hébergement organisé et payé à l'avance par l'UIT pendant la durée de la réunion. Aucune indemnité journalière supplémentaire ne sera versée pour un logement autre que celui qui est proposé;
- indemnité journalière de subsistance couvrant les repas et les faux frais.

## **B Assurance médicale**

Les candidats retenus seront automatiquement assurés contre les risques de maladie et d'accident dans le cadre de la police d'assurance-groupe globale de la compagnie J. Van Breda S.A., à condition toutefois qu'un médecin leur ait délivré un certificat médical d'aptitude avant leur départ. Ils doivent faire parvenir à l'UIT, en même temps que le formulaire de candidature, un certificat de bonne santé (page 2 dudit formulaire) signé par un médecin dûment qualifié.

## **C Exonération de responsabilité**

L'UIT n'assume aucune responsabilité pour les éventuels dégâts causés à des personnes ou à des biens par un participant.

## **D Obligations qui s'imposent aux boursiers**

Les boursiers sont tenus:

- de participer au SMSI, conformément aux instructions du Service des bourses;
- de participer à la totalité du SMSI, du premier jour et jusqu'à la session de clôture;
- de se conduire en permanence d'une manière conforme aux responsabilités dont ils sont investis en tant que boursiers du SMSI;
- de s'abstenir d'avoir des activités politiques, commerciales ou autres, incompatibles avec la tenue du SMSI, pendant la durée de validité de leur bourse.

## **E Langues du Sommet mondial sur la société de l'information**

Une interprétation simultanée sera assurée dans les six langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) du SMSI. Néanmoins, certains documents seront publiés en version anglaise uniquement.